



Tabagisme en tabac presse

Rubrique : questions-réponses - Date : jeudi 8 mars 2007

Suite a mon intervention auprès de mon employeur pour lui demandé d'arreter de fumer dans les locaux de travail, j'ai été convoqué pour un entretien en vu de sanction pour des raisons futiles et inventées de toutes pieces. J'ai donc reçu un avertissement. Depuis je suis en arret maladie pour déprime et je ne vois pas comment je vais pouvoir reprendre mon travail après tout ce dont on m'a accusé. Que dois-je faire ?

Réponse :

- Si vous disposez d'écrits ou de témoignages permettant de relier cette sanction à votre demande de mise en conformité de votre lieu de travail, vous pouvez également demander la suppression de la sanction devant un Conseil de Prud'hommes.
- Dans le cas contraire, contactez l'inspection du travail, et, si votre demande n'est pas prise en compte, déposez une plainte devant le [procureur de la République](#).